Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261008-2026_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 8 octobre 2026

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-60

L'an 2026, le 8 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LE GALL Mélanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

Secrétaire de séance : Mme Aurélie DANIEL

Objet de la délibération : Local commercial – 6 Ter rue du Relais – Loyer et conditions de location

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU l'article L. 145-5 du Code de commerce ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de ce local commercial participe à la revitalisation du centre-bourg et répond à un besoin identifié de diversification de l'offre commerciale ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Le Haut-Corlay est propriétaire d'un local commercial situé au 6 Ter rue du Relais, actuellement inoccupé.

Les conditions de location proposées sont : loyer mensuel de **200 € charges comprises (eau et électricité)**, bail dérogatoire d'une durée d'**1 an** et dépôt de garantie de **400 €** correspondant à deux mois de loyer.
Ce bail dérogatoire, exclu du champ d'application du statut des baux commerciaux, offre une flexibilité nécessaire pour tester la viabilité du projet sans engagement à long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'AUTORISER le Maire à signer un bail dérogatoire pour la location du local commercial situé 6 Ter rue du Relais au Haut-Corlay, pour une durée d'1 an, moyennant un loyer mensuel de 200 € charges comprises (eau et électricité) ;

DE FIXER le dépôt de garantie à 400 € (soit deux mois de loyer), versé par le preneur au bailleur avant l'entrée dans les lieux ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

